

Nous continuerons donc à nous faire l'humble écho des enseignements du Chef de l'Eglise; et nous croyons que nos lecteurs seront heureux de pouvoir trouver en nos pages ces documents, que peu de nos journaux ont le temps de reproduire, et qui sont pourtant si précieux aux yeux des vrais fils de l'Eglise.

Notre Saint Père le Pape Pie X
et la paroisse de Saint-Roch de Québec

Le 18 avril dernier, dans son audience de congé, S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, présentait à Sa Sainteté, de la part de M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de Saint-Roch, la supplique suivante, rédigée en langue latine et dont voici la traduction littérale :

« Très Saint Père,

« Dès le début de ce XXIème siècle, il s'est établi dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, avec la permission de l'Ordinaire, une coutume par laquelle les prêtres et les fidèles, au nombre d'environ quatre mille, se rendent à l'église paroissiale, au milieu de la nuit du 31 décembre au 1er janvier, et y adorent ensemble, avec une très grande dévotion, durant une heure, le Très Saint Sacrement exposé sur l'autel, en priant pour la conversion des pécheurs, pour l'exaltation de la sainte Eglise romaine, et pour le bonheur du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Le culte de la Sainte Eucharistie est très répandu dans cette paroisse, et un grand nombre de fidèles y font la communion quotidienne.

« En conséquence, pour se rendre aux désirs de son troupeau, le curé prie instamment Votre Sainteté de daigner accorder à lui-même ou à l'un des vicaires la permission de célébrer une basse messe à minuit, pour donner la sainte communion aux adorateurs qui se seront confessés. »

Après avoir lu attentivement cette supplique, le Saint-Père a écrit de sa main, au pied du document même, les mots que voici : *Libentissime precibus annuimus et Apostolicam Benedictionem dilectis filiis, Parocho et ceteris Sacerdotibus, necnon dilectis pariter Fidelibus ex anima impertimus. — Ex aedibus Vatic. die 18 Aprilis an. 1904. — Pius PP. X.* C'est-